Ref. formation 201502005998

Accompagnant Educatif et social (DEAES)

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

3IE
Emmanuelle SERRA
05.35.54.74.80
e.serra@pole-3ie.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Concours
Entretien
Information collective

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Aucun prérequis de diplôme n'est exigé pour accéder à la formation, mais il faudra que le candidat réunisse ces quatre conditions : ? Être âgé de seize ans au moins à la date d'entrée en formation ; ? Avoir déposé son dossier d'inscription complet dans les délais prévus par 3ie ; ? Être déclaré admissible par la commission d'admission (selon les critères établis par l'Art. 2 du Titre 1er « Accès à la formation » de l'arrêté du 30 août 2021 et détaillés dans le règlement d'admission annexé au dossier d'inscription) ? Disposer à l'entrée en formation d'un dispositif de financement des coûts pédagogiques (contrats de professionnalisation, contrat d'apprentissage, dispositif Pro A, Compte Personnel de Formation, autofinancement…).

Prérequis pédagogiques :

Pour être admis à suivre la formation préparant au DEAES, et conformément à l'arrêté du 30 août 2021, les candidats sont : - soit admis de droit s'ils répondent à l'une des 5 situations citées dans l'Art. 2 du Titre 1er « Accès à la formation » de l'arrêté du 30 août 2021 et également détaillés dans le règlement d'admission annexé au dossier d'inscription de 3ie. - soit être déclaré(e) admis(e) par la commission d'admission du centre de formation suite à l'étude du dossier d'inscription et la passation d'une épreuve orale d'admission (durée 30 minutes).

Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

Objectif de la formation

Cette formation a pour objectif d'acquérir les compétences professionnelles relatives à l'exercice du métier d'Accompagnant Éducatif et Social et d'accéder au Diplôme d'État. (arrêté du 30/08/2021 relatif à la formation d'accompagnant éducatif et social / Décret n°2021-1133 du 30/08/2021 parus au JO du 31/08/2021) Ce diplôme d'État forme des professionnels capables de réaliser des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. L'AES prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation, ou la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement. Les lieux d'exercice professionnel possibles des AES sont très diversifiés notamment selon le type de public accompagné : - Établissements sociaux ou médico-sociaux : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Maison d'Accueil spécialisé (MAS), Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Institut Médico-Éducatif (IME), Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP), Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS) … ; - Domicile de la personne (particulier-employeur, dans des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), des Services d'Aide à la Personne (SAP), Service Polyvalent de Soins et d'Aide à Domicile (SPASAD), dans des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) ; - Structures d'accueil de la petite enfance ; - Établissements d'enseignement et de formation, d'emploi et d'activités culturelles.

…

Contenu et modalités d'organisation

La formation théorique et pratique se décompose en 5 domaines de formation (DF) auxquels sont associés les 5 blocs de compétences. Chaque domaine de formation est composé de différentes unités de formation (UF). DF1 // Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne / 112 h o UF 1 _ La prise en compte des besoins fondamentaux dans l'accompagnement de la personne o UF 2 _ Notions de santé o UF 3 _ Ergonomie, aide à la mobilité et transferts o UF 4 _ Regard sur la personne et ses fonctions primaires o UF 5 _ La personne et son rapport au corps o UF 6 _ Les techniques et outils de communication verbale et non verbale o UF 7 _ Notion de base d'apprentissage en fonction du public accompagné o UF 8 _ Prévention et gestion des situations à risques o UF 9 _ Accompagnement à la fin de vie o UF 10 _ Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal) DF2 // Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité / 91 h o UF 1 _ Aide à l'entretien du cadre de vie de la personne o UF 2 _ Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne o UF 3 _ Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal) DF3 // Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne / 105 h o UF 1 _ Socialisation et inscription dans la vie citoyenne o UF 2 _ Les différentes dimensions d'accessibilité o UF 3 _ La famille et l'entourage o UF 4 _ Vie collective o UF 5 _ Projet d'activités individuelles ou collectives et techniques d'animation o UF 6 _ Prévention de l'isolement des personnes o UF 7 _ Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal) DF4 // Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention / 147 h o UF 1 _ Les bases des politiques publiques et de la réglementation régissant le secteur social et médico-social o UF 2 _ Éthique et déontologie o UF 3 _ Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, psychiques, psychologiques, sociales et culturelles o

…

Commentaires sur la durée hedmomadaire **Conformément à l'annexe 5 de l'arrêté du 30 août 2021, les personnes titulaires de certains diplômes du secteur social, médico-social ou de la santé (DEAMP, DEAS, DEAVS notamment...) peuvent être dispensées d'un ou plusieurs blocs de compétences et donc suivre la formation en parcours partiel. Se renseigner directement auprès du Centre de Formation.**

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Modularisé**

Commentaires sur la parcours personnalisable **La durée hebdomadaire en centre de formation varie de 2 h à 35 h. Horaires de la formation en centre: de 8h30 à12h00 / de 13h à 16h30.**

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social - *Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)*

Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Après l'obtention du DEAES, une poursuite d'étude dans le secteur sanitaire ou social est possible : diplôme d'aide-soignant (correspondance avec le bloc 5 du DEAES version 2021), moniteur éducateur, éducateur spécialisé…

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00132708	du 08/10/2019 au 05/03/2021	Bordeaux (33)	3IE			

00167392	du 14/04/2020 au 29/09/2021	Bordeaux (33)	3IE	MON COMPTE FORMATION, FPC, Contrat pro
00184943	du 12/10/2020 au 09/03/2022	Bordeaux (33)	3IE	MON COMPTE FORMATION, FPC, Contrat pro
00210782	du 26/04/2021 au 23/09/2022	Bordeaux (33)	3IE	MON COMPTE FORMATION, FPC, Contrat pro
00258568	du 02/05/2022 au 05/10/2023	Bordeaux (33)	3IE	MON COMPTE FORMATION, FPC, Contrat pro
00341801	du 24/04/2023 au 15/10/2024	Bordeaux (33)	3IE	Non éligible, Contrat app
00341803	du 24/04/2023 au 15/10/2024	Bordeaux (33)	3IE	Non éligible, Contrat pro
00341805	du 24/04/2023 au 15/10/2024	Bordeaux (33)	3IE	MON COMPTE FORMATION, FPC